



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 30 mars 2012 (17.04)
(OR. en)**

**6500/12
ADD 1**

**PV/CONS 6
TRANS 46
TELECOM 30
ENER 56**

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Objet: **3145^e SESSION DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE (TRANSPORTS,
TÉLÉCOMMUNICATIONS ET ÉNERGIE), tenue à Bruxelles
le 14 février 2012**

POINTS EN DÉLIBÉRATION PUBLIQUE¹

Page

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR (doc. 6052/12 OJ/CONS 6 TRANS 25 TELECOM 20 ENER 40)

Point 2:	Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant des orientations pour les infrastructures énergétiques transeuropéennes et abrogeant la décision n° 1364/2006/CE	3
Point 4:	Stratégie Europe 2020	3



¹ Délibérations sur les actes législatifs de l'Union (article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne), autres délibérations ouvertes au public et débats publics (article 8 du règlement intérieur du Conseil).

DÉLIBÉRATIONS LÉGISLATIVES

(Délibération publique, conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

2. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant des orientations pour les infrastructures énergétiques transeuropéennes et abrogeant la décision n° 1364/2006/CE

- Débat d'orientation
doc. 15813/11 ENER 330 CADREFIN 103 CODEC 1749
+ REV 1 (es)
6009/12 ENER 39 CADREFIN 56 CODEC 253

Le Conseil a tenu un débat d'orientation sur la base des questions concernant le rôle des groupes régionaux et les mesures réglementaires, qui figurent dans le document 6009/12.

ACTIVITÉS NON LÉGISLATIVES - DÉBATS PUBLICS

(conformément à l'article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil)

4. Stratégie Europe 2020

- Débat d'orientation
doc. 17229/11 ECOFIN 804 SOC 1017 COMPET 534 EDUC 274 ENV 891
RECH 380 ENER 376 FIC 151
6103/12 ENER 43 ENV 79 POLGEN 18

Le Conseil a tenu un débat d'orientation sur la base des questions énoncées dans le document 6103/12. La présidence tiendra compte de ce débat dans le rapport de synthèse sur le semestre européen qu'elle portera à l'attention du Conseil européen en temps utile.